



Facture

Réf. : FA1311-0065

Date facturation : 13/11/2013

Date échéance : 13/12/2013

Réf proposition commerciale : PR1310-0031

Émetteur:

Adressé à:

Frédéric FLIPPE

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.98.87.39

Email: frederic@rmedia.fr

Web: <http://www.rmedia.fr>

Comite départemental du Pas de Calais de Canoë kayak

9 rue Jean Bart
62143 ANGRES

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Photo aérienne de la base nautique + incrustation 3D du schéma du futur bassin Une partie du centre de formation AGFCPS (expo Sud) ainsi qu'une partie du lycée (expo Sud/Sud-Ouest) qui le jouxte seront visibles et serviront de point de repère sur la photo. Cf vue satellite jointe en annexe au présent. Le futur bassin est encadré en blanc sur cette même vue. Photo en perspective à environ 100m d'altitude cadrée sur la partie entourée en rouge. D'autres zones autour de cette limite rouge pourront apparaitre sur la photos. Caractéristiques de l'image : Capteur Canon BSI-CMOS Dimension : 4000 x 3000 pixels (12Mpx) Vitesse ISO : 100 Frais de déplacement offerts Informations Consulter la grille des tarifs : http://www.photo-video-aerienne.fr/tarifs Les conditions générales de vente sont disponible au siège de la société.	0%	280,00	1	280,00

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Total HT 280,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Caisse d'Epargne

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16275	20500	04000316271	37

Domiciliation: 42 BIS PLACE FOCH
62500 SAINT OMER
TEL : 08.20.82.08.99
Code IBAN: FR7616275205000400031627137
Code BIC/SWIFT: CEPARPP627

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à:

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.